Image not found or type unknown

Solidarité emprunt relais

Par **VOMFREE**, le **15/03/2009** à **14:50**

Pour acquérir une maison avec mon ami j ai co contracte avec lui un emprunt immobilier et me suis retrouvée solidaire de son emprunt relais pris sur sa maison.il me a quitte et est retourne vivre dans sa maison.quelles les conséquences pour moi s' il ne peut pas le rembourser? Comment me désolidariser de cet emprunt pris sur un bien qui ne est pas le mien. Merci pour votre conseil

Par **ardendu56**, le **16/03/2009** à **18:44**

Sachez que le compte joint est TOUJOURS révocable : il cesse d'être joint par la manifestation de volonté de l'un des co-titulaires.
Chacun des co-titulaires peut à tout moment clôturer son compte, même sans l'accord du ou des autres titulaires.
Le contrat prévoit généralement l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La banque procède alors au blocage du compte et avise le ou les co-titulaires. La liquidation du solde du compte doit se faire par moitié positif ou négatif.
Les chèques émis après cette date ne sont donc plus acceptés par la banque. La répartition du solde ne pourra se faire qu'avec l'accord des co-titulaires. En cas de désaccord, la banque tiendra le solde bloqué dans l'attente d'une décision judiciaire. (source LE PARTICULIER)
Vous souhaitez fermer le compte, vous devez adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre banque en lui demandant de vous désolidariser de ce compte joint. La banque se chargera de prévenir votre co-titulaire. Ainsi vous sortirez du compte joint, le compte deviendra un compte individuel au nom de votre ex ami. Vous pourrez ensuite en ouvrir un, personnel, à votre nom et à votre domicile et y mettre vos revenus. Néanmoins, cela ne vous dégagera pas votre responsabilité vis-à-vis des éventuels découverts constatés.
Adressez un courrier à votre conjoint l'informant de votre décision.
Faites la même chose pour toutes les cartes de crédit, de magasins...si votre ex ami a une procuration, les organismes vous demanderont de participer au remboursement des achats que votre ex ami aura effectués pour son compte personnel.
J'espère vous avoir aidé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés